

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5272>



Mutation Intra 2017 : le SNES FSU à vos côtés

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2017 -

Mutations
2017
snes

Publication date: mardi 7 février 2017

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Publication de la nouvelle circulaire académique

Le SNES FSU est intervenu pour porter nos revendications lors de la phase de dialogue qui précède la publication de la circulaire rectorale.

La bonification TZR forfaitaire de 100 pts attribuée désormais tous les 4 ans (au lieu de 5) correspond aux attentes exprimées. En revanche, la suppression des bonifications de rapprochement de conjoints dans les agglomérations (voir circulaire) n'est en rien une demande du SNES FSU, c'est l'administration rectorale qui en a pris l'initiative. Le SNES est alors intervenu pour dire que cela n'apportera pas plus de clarté ou de fluidité au mouvement et que cela créera de fait une distorsion entre les candidats à mutation présents dans une agglomération et ceux qui n'y sont pas.

Pour préparer votre demande de mutation

Comme chaque année les élu-es du SNES vont animer des réunions d'informations départementales :

Le 15 mars à Nevers (1er étage de la bourse du travail à partir de 15h) et à Auxerre (15h - 17h au local FSU, 2 avenue Courbet),)

Le 22 mars à Dijon (15h au local du SNES, 6 allée Cardinal de Givry) et à Chalon sur Saône (15h, maison des syndicats, 2 rue du parc)

De plus, une intervention aura lieu à l'ESPE le mercredi 15 mars à 16h30 en direction des collègues stagiaires.

En plus des réunions ci-dessus, nous vous proposons de prendre un RDV personnalisé avec un commissaire paritaire chevronné.

Appelez la section académique (03 80 73 32 70) et les sections départementales (Nevers 03 86 61 18 60, Chalon 09 50 36 71 00, Auxerre 06 52 82 17 54) pour prendre rendez vous.

Cette rubrique sera régulièrement mise à jour. N'oubliez pas de consulter [la circulaire académique](#).